Nations Unies S/PV.4136



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-cinquième année

4136e séance
Mardi 9 mai 2000, à 10 h 30
New York

Président :	M. Wang Yingfan	(Chine)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Duval
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Doutriaux
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Keita
	Namibie	M. Ashipala-Musavyi
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Exposé de M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine

00-42326 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 11 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Exposé de M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité accepte, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, d'inviter M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Petritsch à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis d'une lettre datée du 4 mai 2000 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général transmettant une lettre datée du 3 mai 2000, émanant du Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, contenant son rapport, qui figure dans le document S/2000/376.

Au cours de cette séance, le Conseil va entendre un exposé de M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Je donne la parole à M. Petritsch.

M. Petritsch (*parle en anglais*) : C'est avec un grand plaisir que je m'adresse une fois encore au Conseil pour présenter le seizième rapport sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. Ce rapport — le deuxième depuis que j'ai été confirmé le 3 août 1999 par le Conseil de sécurité en tant que Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine — couvre une période de six mois depuis novembre dernier. Comme en novembre, je pense qu'il serait opportun de ne pas s'attarder sur les détails quant au fond du rapport. Les membres peuvent examiner le rapport à cet effet.

De façon générale, la mise en oeuvre des Accords de Dayton progresse, toujours aussi lentement et laborieusement, mais elle progresse. Je pense qu'il est vital que la communauté internationale s'en tienne à cette tâche et que nos succès soient consolidés.

Je ferai plus tard une évaluation des récents succès et échecs majeurs dans la mise en oeuvre des Accords de Dayton. Mais je voudrais d'abord expliquer la façon dont j'envisage la future évolution de notre action en Bosnie-Herzégovine.

Comme les membres le savent certainement, mon bureau a bien avancé dans la préparation du Conseil de la mise en oeuvre de la paix, à Bruxelles le 23 mai. Il s'agira du premier Conseil plénier depuis la réunion de Madrid, en décembre 1998. Le Comité directeur s'est réuni à Lisbonne à la fin de la semaine dernière; il y a eu un large consensus sur la stratégie que je lui alors exposée. Je voudrais entendre également l'avis des membres sur cette stratégie.

Dans le passé, les réunions du Conseil de la mise en oeuvre de la paix avaient souvent adopté une approche quelque peu dispersée face aux problèmes de la Bosnie-Herzégovine. Il y a eu tellement de problèmes et la communauté internationale s'est efforcée de les aborder de front. Mais cette année, le Conseil de la mise en oeuvre de la paix sera différent. Cela s'avère nécessaire car la communauté internationale n'a plus les ressources pour l'ancienne approche. Il est donc impératif que des ressources réduites visent à obtenir des résultats optimaux.

L'engagement international en Bosnie-Herzégovine s'épuise. La lassitude des donateurs est visible. Le plan d'aide à la reconstruction de 5,1 milliards de dollars, promis après Dayton, est totalement affecté. Ce printemps, la Force de stabilisation a réduit ses effectifs d'environ un tiers. C'est pourquoi je me concentre sur trois aspects majeurs de la mise en oeuvre de la paix. Si nous réussissons dans ces domaines, je suis convaincu que la réforme suivra dans d'autres.

Ces trois domaines sont premièrement, la réforme économique; deuxièmement, l'accélération du retour des réfugiés et des personnes déplacées; et troisièmement, la

consolidation des institutions, notamment au niveau de l'État.

Au plan économique, et comme les membres le savent sûrement, la Bosnie reste trop dépendante de l'aide internationale, laquelle diminue graduellement. Si la Bosnie peut avoir quelque espoir en un avenir sûr, l'économie doit rapidement devenir autonome. Il s'agit toujours d'un pays pauvre, où la croissance est inexistante, et il s'appauvrira sans doute davantage. L'an dernier, en Republika Srpska — de loin l'entité la plus pauvre des deux — le salaire mensuel moyen était encore de 100 dollars.

Des emplois et un avenir économique sûr sont de plus en plus importants pour les citoyens ordinaires de la Bosnie-Herzégovine. Cela les touche beaucoup plus que la question du séparatisme ethnique alimenté par les partis nationalistes. C'est la raison pour laquelle les aspirations économiques doivent être consolidées et protégées. Les réformes économiques sont l'une des armes les plus puissantes à notre disposition pour inverser les effets désastreux de la guerre de 1992-1995.

Il faudrait des investissements, nationaux et étrangers. Le problème est que le système régissant l'économie du pays est presque le même que celui en vigueur durant la période communiste et ce, en dépit des pressions internationales. Les investisseurs sont naturellement découragés. L'industrie de la Bosnie-Herzégovine suit encore l'ancien modèle de gestion économique. Elle couvre des entreprises énormes et contrôlées par l'État — mines, sidérurgie, etc — qui sont complètement inadaptées aux exigences du marché du nouveau millénaire.

La tâche urgente pour le Gouvernement consiste à créer un environnement permettant aux investisseurs d'investir sans contraintes bureaucratiques. Et il nous faut surtout encourager les petites et moyennes entreprises pour lesquelles — comme le pensent de nombreux observateurs économiques — la main-d'oeuvre est bien adaptée.

Le système actuel étouffe l'initiative. Le pire exemple de la bureaucratie de l'ère communiste est sans doute les «bureaux de paiement», par lesquels transitent tous les transferts bancaires commerciaux et publics et qui prélèvent une somme substantielle. Ces bureaux ne sont pas transparents et étouffent l'activité commerciale. Ils sont aussi une source de revenus pour les partis nationalistes, qui exploitent le système sans scrupules. Nous avons donc convenu de supprimer les bureaux de paiement au cours de l'année.

L'absence de système bancaire fiable constitue un autre obstacle à l'investissement privé, vu ses liens étroits avec le système de bureaux de paiement. Il y a actuellement plus de 50 banques en Bosnie-Herzégovine, mais aucune ne peut assumer le rôle d'intermédiaire nécessaire dans une économie de marché. De nombreuses banques du secteur public pourraient faire banqueroute en raison des prêts qu'elles accordent à des entreprises publiques déficitaires. Les nombreuses banques privées sont trop petites pour fournir les capitaux nécessaires à de nouvelles entreprises. Une réforme en profondeur du secteur bancaire devrait encourager la participation des banques étrangères et donc le nécessaire apport de capitaux.

Un autre élément vital pour la modernisation de l'économie de la Bosnie est la privatisation. Le processus est déjà bien entamé même si la première phase — l'ouverture des documents comptables des grandes entreprise publiques à des auditeurs indépendants avant évaluation — a rencontré une très grande résistance politique. Cela était probablement inévitable car les entreprises publiques constituent une autre source de financement pour les partis nationalistes établis. Ces situations ne doivent pas être tolérées. Nous devons commencer par protéger la sphère économique de ce genre d'ingérence bien connue.

Je voudrais à présent évoquer ma deuxième priorité stratégique : l'accélération du retour des réfugiés. Avant de développer ce point, je voudrais saisir cette occasion pour remercier chaleureusement l'ONU et ses institutions pour le travail remarquable qu'elles continuent de réaliser dans ce domaine, notamment grâce au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

La contribution de ces organismes ne doit pas être sous-estimée. Au cours de la période couverte par le rapport, j'ai eu l'occasion de me rendre sur le terrain et de constater le travail discret des institutions des Nations Unies. Je puis assurer le Conseil que cela m'a profondément impressionné. Au cours de ces visites, j'ai pu parler à de nombreux réfugiés et personnes déplacées et je suis totalement convaincu que le retour reste la priorité des citoyens en général.

La question est très sensible. Quatre ans et demi après la guerre, près de 800 000 personnes sont toujours déplacées en Bosnie-Herzégovine, et 300 000 autres sont réfugiées à l'étranger. Faciliter leur retour est fondamental et prioritaire pour normaliser la vie en Bosnie-Herzégovine.

L'automne dernier, j'ai pris deux mesures importantes visant à accélérer le processus de retour.

Premièrement, j'ai imposé un ensemble de réformes à la législation régissant le retour des biens dans les deux entités. Cette mesure vise à éliminer les obstacles bureaucratiques au retour des biens qui ont été implacablement exploités par les politiciens de toutes les parties, dont le but était de faire obstruction à la mise en ouvre de l'Accord de Dayton.

Deuxièmement, j'ai relevé de leurs fonctions 22 fonctionnaires dans l'ensemble du pays parce que des preuves démontraient qu'ils avaient fait de l'obstruction, surtout en ce qui concerne l'annexe 7 de l'Accord de Dayton, qui traite du retour des réfugiés.

Maintenant que le printemps est arrivé et que la saison du retour des réfugiés est bien entamée, ces deux mesures commencent à porter leurs fruits. Jusqu'ici, cette année, il y a eu au moins deux fois plus de retours que pendant la même période en 1999. Tout indique que cette tendance positive va se poursuivre. Bien sûr, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir, et il y a encore de l'obstruction à l'égard du processus de retour dans certaines régions.

En général toutefois, nous avons toutes les raisons d'être encouragés : nous faisons des progrès dans une tâche qui, à un certain moment, était jugée impossible par les plus pessimistes. Le but ultime, à savoir le retour des réfugiés, qui se déroule de façon autonome, n'est plus un simple mirage mais bien une réalité concrète.

Je le répète, ces succès n'auraient pas été possibles sans l'appui extraordinaire et les compétences spécialisées du HCR, ni sans la sécurité fournie à de nombreuses reprises par le Groupe international de police (GIP) de l'ONU.

Je vais maintenant aborder ma troisième priorité stratégique : la consolidation des institutions communes.

Il s'agit en fait de l'édification de l'État. Si l'on veut que la Bosnie-Herzégovine rejoigne un jour la famille européenne des nations — famille à laquelle, j'en suis convaincu, elle appartient réellement — elle doit devenir un État uni, bénéficiant de structures étatiques centrales qui exerceraient un véritable pouvoir. Il faut pour cela qu'il y ait un pouvoir judiciaire totalement indépendant, sans lequel le développement économique à long terme et la protection efficace des libertés individuelles seront impossibles. Nous travaillons activement à la promotion de la primauté du droit au niveau de l'État et des entités. Par exemple, il y a actuellement une grande campagne de relations publiques visant à promouvoir le respect des droits de propriété, qui fait partie de nos efforts pour accélérer les retours.

Je voudrais saluer les efforts déployés par les membres du programme d'évaluation de l'appareil judiciaire de l'ONU, qui ont travaillé sans relâche pour surveiller et évaluer le système judiciaire existant et ont participé à l'élaboration des réformes effectuées à ce jour. Il y a quelques jours à peine, le 5 mai, le Comité directeur du Conseil de mise en ouvre de la paix a rencontré à Lisbonne le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jacques Paul Klein de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), pour examiner le rôle crucial du programme d'évaluation de l'appareil judiciaire dans la réforme de ce pilier fondamental de la société civile.

Bien trop souvent dans le passé, la coopération interethnique au niveau de l'État a été bloquée par les querelles nationalistes qui, comme nous le savons trop bien, sont devenues caractéristiques du discours politique des Balkans.

En novembre dernier, on s'en souviendra, les membres de la présidence de Bosnie-Herzégovine ont fait une déclaration devant le Conseil de sécurité dans laquelle ils s'engageaient notamment à mettre en place un Service des frontières nationales. Les arguments qui sous-tendent la création d'un tel service sont très clairs. Les citoyens de tout État moderne sont en droit de s'attendre à ce que leurs frontières soient protégées. Lorsque les frontières sont aussi poreuses que l'ont été celles de la Bosnie-Herzégovine par le passé, le trésor public perd des millions, car c'est une invitation flagrante aux pots-de-vin et à la corruption au niveau des douanes et des droits d'accise.

Le Service des frontières nationales était considéré à ce moment-là comme une mise à l'épreuve décisive de l'engagement des membres de la présidence à l'égard de la notion d'État fonctionnel — notion qu'ils ont trop souvent approuvée du bout des lèvres.

C'est triste à dire mais la présidence ne s'est pas montrée à la hauteur. Les querelles ont commencé au moment où ils sont rentrés au pays. À la fin, j'ai dû exercer mes pouvoirs et imposer l'établissement du Service des frontières nationales. Pas même une déclaration solennelle devant le Conseil de sécurité n'a pu, semble-t-il, les contraindre à s'y conformer.

Ce non-respect des normes internationales en matière de direction d'un État a été également mis en lumière en ce qui concerne d'autres engagements que la présidence a pris à l'égard du Conseil de sécurité dans la Déclaration de New York. Le projet de loi électorale très contesté a subi le même sort que la loi sur le Service des frontières nationales. La présidence a présenté le projet de loi électorale au

Parlement, tel que promis. Toutefois, lorsque le moment du vote est arrivé, les membres de la présidence n'étaient pas prêts à influencer les membres de leurs partis respectifs. Ils sont restés là sans rien faire pendant que le projet de loi était rejeté.

En vertu de la Déclaration de New York, la présidence s'est également engagée à régler une autre crise relative à une institution centrale, en l'occurrence le Conseil des ministres. Les efforts qu'elle a déployés pour régler cette crise ont été à peine plus encourageants.

Depuis 1997, la présidence du Conseil des ministres, qui correspond au poste de premier ministre, a été assumée sur la base du roulement. Ce compromis était probablement nécessaire pour que l'institution puisse fonctionner au départ. Cependant, l'an dernier, la Cour constitutionnelle a statué que la disposition sur le roulement fondée sur l'ethnie était inconstitutionnelle et devait être modifiée. Le délai fixé pour conclure un accord sur un arrangement est expiré. Le résultat? Cette institution commune cruciale pour le fonctionnement d'une démocratie en Bosnie-Herzégovine est en suspens depuis février dernier.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, cette question est loin d'être réglée de façon satisfaisante. La nouvelle loi sur le Conseil des ministres, fondée sur une proposition de la présidence, suit les anciens modèles de parité ethnique et de roulement. Il faudra voir si la Cour constitutionnelle jugera cette loi acceptable.

Les membres de la présidence nous ont donné un autre exemple peu édifiant du type de politique qu'ils pratiquent. La question ethnique a de nouveau pris le dessus sur ce qui serait dans l'intérêt de la population de Bosnie-Herzégovine. Par exemple, le principe de base régissant la réorganisation des ministères était la facilité avec laquelle ils pouvaient être divisés entre les trois groupes ethniques.

Tout cela ne fait que confirmer que les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine sont encore loin d'être prêts à prendre les responsabilités qu'ils devraient prendre pour leur pays.

En novembre dernier, j'ai exposé au Conseil mon concept d'«appropriation». Sur la question du Conseil des ministres, je me suis volontairement tenu à l'écart, tout en soulignant qu'il était fort souhaitable d'arriver à une solution par simple consensus national. Les résultats obtenus sont, je l'admets, quelque peu décourageants à première vue. Toutefois, j'estime que la politique qui consiste à insister sur l'appropriation est toujours celle qu'il faut favoriser. La Bosnie-Herzégovine est, et doit toujours rester, leur pays.

Mais nous continuerons à insister par tous les moyens — y compris par la contrainte que je peux imposer si nécessaire — pour le renforcement des institutions communes et l'élargissement de leur rôle dans la vie du pays. Elles sont trop importantes pour l'avenir pour qu'on les laisse entièrement livrées à elles-mêmes.

Il y a, je suis heureux de le dire, des signes que mon message central — la notion de décentralisation des responsabilités — commence à se concrétiser dans le coeur et dans l'esprit de la population de Bosnie-Herzégovine. Les résultats des élections municipales, tenues le 8 avril dans tout le pays, étaient à cet égard un signe important.

Face au scepticisme bien compréhensible dont ont fait preuve certaines parties de la communauté internationale avant les élections, il importe de souligner deux points capitaux. Premièrement, les élections se sont déroulées pacifiquement, et tout à fait normalement. Elles ont été bien gérées par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, tandis que le GIP et la Force de stabilisation ont contribué notablement à assurer la sécurité au moment du scrutin. Deuxièmement, le paysage politique de Bosnie-Herzégovine est aujourd'hui davantage pluraliste qu'il ne l'était auparavant.

Je trouve cette évolution très encourageante : le pluralisme politique est un bon indice que la démocratie est en train de s'affirmer en Bosnie-Herzégovine. Il montre également que les électeurs commencent à se faire leurs propres opinions et à réfléchir à la façon dont les politiciens qui cherchent à les représenter peuvent défendre leurs intérêts — non pas des intérrêts étroits, sectaires, selon les vieux modes de pensée ethniques, mais les intérêts quotidiens de la population ordinaire, portant sur des questions comme le logement, l'emploi, l'éducation et les infrastructures.

L'évolution politique la plus notable s'est produite dans les zones bosniaques, où le Parti social démocrate (SDP) a gagné beaucoup de terrain sur le Parti d'action démocratique(SDA). C'est important car c'est entre les mains de partis comme le SDP, parti moderne, relativement multiethnique, que se trouve l'avenir du pays.

Ce n'est que sous la direction de partis politiques modernes, tolérants, d'orientation civique que la Bosnie-Herzégovine peut espérer s'intégrer à l'Europe. D'après les résultats des élections municipales, le SDP est désormais le parti le plus puissant de la Fédération. Nous nous attendons

à le voir encore progresser au cours des prochaines élections.

Certes, l'Union démocratique croate(HDZ) domine encore dans les zones croates de Bosnie, mais il est intéressant de noter que la participation des électeurs est tombée dans ces zones à environ 40 %, ce qui est beaucoup plus faible que la participation aux élections précédentes, et plus faible également que la moyenne nationale.

C'est la preuve que les électeurs croates de Bosnie commencent à se lasser de l'Union démocratique croate tout en n'ayant pas encore trouvé de solution de remplacement satisfaisante. Celle-ci, déjà secouée par la défaite du parti frère en Croatie au début de l'année, semble avoir pris ce message à coeur. Elle est actuellement en pleine restructuration et nous espérons que l'on pourra attendre de ses responsables plus de coopération aux niveaux municipal et cantonal à l'avenir.

En Republika Srpska, l'exclusion du Parti radical serbe, le SRS, a été un succès total. Ses menaces de violences physiques et de boycottage des élections n'étaient en fait que du bluff. Et l'arrestation par la Force de stabilisation de Momcilo Krajisnik, ancien membre serbe de la Présidence, quelques jours à peine avant les élections, n'a guère influé sur le comportement des votants.

Chose intéressante, malgré ses bons résultats aux élections, le Parti démocratique serbe (SDS)n'a pas récupéré autant de voix du SRS que l'on pouvait s'y attendre. En 1997, le SDS et le SRS avaient obtenu à eux deux 44 % des voix. Or le SDS n'a obtenu cette fois que 37 % des voix.

Le pluralisme progresse également en Republika Srpska. La montée d'un nouveau parti — le Parti du progrès démocratique (PPD), dirigé par un économiste réputé de Banja Luka, Mladen Ivanic — est à cet égard significative, même si nous devons encore voir le PPD à l'oeuvre avant de pouvoir claironner.

Globalement, je dirais que si les partis nationalistes restent forts, leur emprise s'affaiblit. Notre réforme des médias, la professionnalisation de la police, l'accent que nous mettons sur la réforme économique — tout cela contribue à saper les fondements de leur puissance.

Ne perdons pas de vue ce que cela signifie. La défaite du programme nationaliste dans le débat politique en Bosnie-Herzégovine aura des ramifications non seulement pour le pays, mais également pour toute la région des Balkans.

La Bosnie-Herzégovine, nous ne devons jamais l'oublier, est située au coeur des Balkans. Si, en réformant l'économie, en accélérant le retour des réfugiés et en renforçant les institutions communes, nous pouvons aider la population de Bosnie-Herzégovine à vivre de nouveau en harmonie, nous pouvons également atteindre ce noble objectif ailleurs dans les Balkans.

Je sens que le vent a déjà tourné contre les forces du nationalisme dans les Balkans. La défaite de l'Union démocratique croate en Croatie au début de l'année en est une preuve éclatante. Slobodan Milosević est de plus en plus isolé à Belgrade. Le vent tourne également en Bosnie-Herzégovine, bien que de façon moins spectaculaire. Il faut continuer à encourager cette tendance.

Il faut continuer à l'encourager car le prix d'un échec serait trop lourd à payer. Si nous échouons dans notre programme en Bosnie-Herzégovine, l'Europe du Sud-Est risque d'être dominée au XXIe siècle par de mini-États ethniquement purs. Il est donc impératif que nous poursuivions dans cette voie.

Les Accords de Dayton fonctionnent en Bosnie-Herzégovine. Le remède que nous administrons — respect du principe de multiethnicité et élimination de l'épuration ethnique menée pendant la guerre, en même temps que l'insistance que nous mettons à voir une vraie réforme politique et économique — est le remède qui s'impose.

Ce remède peut aussi opérer ailleurs — au Kosovo, par exemple. La patience de la communauté internationale a été mise à rude épreuve dans cette province, mais Bernard Kouchner ne doit pas se décourager. Comme nous l'avons appris à nos dépens en Bosnie-Herzégovine, rétablir la paix prend énormément de temps.

Croyez-moi quand je dis qu'en Bosnie-Herzégovine, nous apercevons le bout du tunnel.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Petritsch de son exposé détaillé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Après l'exposé détaillé, instructif et plein d'enseignements que vient de faire M. Wolfgang Petritsch, je me vois forcé de laisser de côté le discours que j'avais préparé. Cet exposé à mon avis des plus enrichissants contient des réflexions

poignantes et lourdes de sens non seulement pour la Bosnie-Herzégovine mais également pour toute la région.

Nous avons assisté le 22 mars dernier à une séance d'information sur la Bosnie-Herzégovine à laquelle, bien que n'ayant pas eu le privilège d'entendre M. Petritsch, nous avons pu procéder à un échange de vues tout à fait satisfaisant sur les questions qui concernent actuellement ce pays. Nous apprécions beaucoup l'exposé de M. Petritsch — je vais en aborder d'ailleurs quelques points. Mais nous apprécions aussi le rapport détaillé, le rapport écrit soumis par M. Petritsch au Secrétaire général, et qui nous a été distribué, sur l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

L'intervention de la présidence commune au Conseil de sécurité, en novembre dernier et la réaffirmation, dans la Déclaration de New York, de l'attachement aux Accords de Dayton ont été des étapes importantes. Nous sommes cependant consternés lorsque nous entendons le Haut Représentant dire que la mise en oeuvre de la Déclaration est décevante. La principale raison semble être un manque de volonté politique et de motivation. Comme l'a dit M. Petritsch, ils sont loin d'être prêts à mettre en oeuvre cette déclaration. Nous sommes déçus d'entendre cela, mais je crains que cela reflète la réalité en Bosnie.

Nous sommes satisfaits de constater qu'à un moment le Haut Représentant ait dû imposer le Service national des frontières dans la région pour restaurer l'ordre public.

Le rythme d'application des Accords de paix de Dayton doit être accéléré, et nous espérons que notre débat d'aujourd'hui permettra d'offrir des orientations en ce sens. Une grande partie des efforts dépendra, comme nous venons de le dire, du sérieux des autorités. Le respect de ces accords et la participation active de tous détermineront dans une grande mesure l'influence que nous — le Conseil de sécurité et la communauté internationale en général — pouvons exercer et l'empressement que nous mettrons à participer à l'effort de reconstruction en Bosnie-Herzégovine. Sur ce point, nous tenons pleinement compte de ce qu'a mentionné M. Petritsch quant à la lassitude des donateurs en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes également d'accord avec lui pour dire qu'il est impératif de concentrer au maximum les ressources qui s'amenuisent. Il me semble que c'est important et nous nous réjouissons d'entendre parler des trois domaines qu'il a identifiés : la réforme économique, le retour des réfugiés et des personnes déplacées et la consolidation des institutions. Je pense que ces priorités et la concentration de l'action suivant ces lignes sont correctes, et nous voudrions à cet égard lui apporter notre plein appui.

C'est avec enthousiasme que nous avons noté les initiatives prises par le Haut Représentant pour assurer une reprise des activités économiques en Bosnie-Herzégovine. Son Bureau a déjà pris des initiatives louables, qui méritent d'être soulignées et appréciées, en préparant des projets de loi sur la restitution, sur de nombreux projets de privatisation, sur des enquêtes et poursuites judiciaires concernant des affaires de corruption, sur la privatisation et la réforme du secteur bancaire. Nous prenons note avec satisfaction des améliorations constantes en Bosnie-Herzégovine dans l'application des décisions de la Chambre des droits de l'homme et des recommandations du Médiateur. Nous demandons instamment aux entités qui mettent encore quelque lenteur à appliquer les décisions récentes des institutions des droits de l'homme à redoubler d'efforts dans cette application. Nous constatons également, d'après le rapport, que les efforts se poursuivent pour développer la capacité de la société civile, y compris des organisations non gouvernementales en matière de droits de l'homme.

Suite aux élections municipales du 8 avril, nous sommes heureux de constater un changement perceptible du paysage politique en Bosnie-Herzégovine, qui est devenu, comme l'a dit le Haut Représentant, beaucoup plus pluraliste.

S'agissant de la question des réfugiés et des personnes déplacées, nous sommes très heureux de voir que des mesures décisives ont été prises par le Haut Représentant et que la question du retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays est devenue un projet réalisable. À cet égard, nous nous réjouissons de la collaboration du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Groupe international de police (GIP).

Un point important soulevé par le Haut Représentant devrait recevoir tout notre appui. Il s'agit de la création par le Gouvernement d'un environnement débarrassé des obstacles bureaucratiques et favorable aux investisseurs.

J'ajouterais une remarque finale concernant l'édification institutionnelle. Il nous semble qu'il s'agit là d'un aspect majeur qu'il faut garder à l'esprit. Comme le Haut Représentant l'a déclaré, la Bosnie-Herzégovine doit devenir un État cohésif avec des structures étatiques centrales exerçant un pouvoir réel. Nous pensons que l'indépendance de la justice et la création d'institutions pour assurer l'état de droit est, à cet égard, très important.

Enfin, notre reconnaissance va au Haut Représentant pour toutes ses initiatives, pour sa déclaration très importante et pour ses informations relatives à l'application de l'Accord de Dayton.

M. Hamer (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut Représentant, M. Petritsch pour ses informations exhaustives. Nous le félicitons pour ses qualités de direction qui aident la Bosnie-Herzégovine à émerger de son passé douloureux récent.

Dans son rapport, le Haut Représentant indique clairement que la Bosnie-Herzégovine est loin de pouvoir fonctionner comme un État unitaire, et il souligne explicitement que les partis politiques au pouvoir maintiennent des visions divergentes d'un État où ils sont théoriquement unis. Ce qui est particulièrement inquiétant c'est que cette attitude stérile semble toujours se perpétuer au niveau de la présidence commune. En effet, le problème le plus grave auquel le pays est actuellement confronté semble être que les dirigeants sont toujours incapables d'assumer leurs responsabilités collectives et continuent de se comporter comme des seigneurs de la guerre, retranchés sur les positions de leurs communautés ethniques respectives et protégeant leurs intérêts à court terme.

Dans le domaine économique, le même manque d'engagement de la part des dirigeants politiques du pays est frappant. En fait, les intérêts économiques et politiques en jeu interviennent de telle sorte que les lignes de division politique sont maintenues pour protéger des intérêts économiques. Cette absence de véritable direction politique est stérile et constitue un obstacle à la pleine application des Accords de paix de Dayton conformément aux aspirations de la grande majorité des citoyens de tous les groupes ethniques. La réforme économique est une question urgente si l'on veut utiliser efficacement l'assistance de la communauté internationale et éviter une stagnation économique durable.

Le troisième domaine majeur d'application des Accords de Dayton est le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Le retour des personnes déplacées est essentiel pour une paix durable en Bosnie-Herzégovine; c'est un test clef pour le processus de paix. Je souhaite réitérer la position de mon gouvernement selon laquelle la question des réfugiés et des personnes déplacées et de l'assistance à ceux qui sont disposés à rentrer devrait bénéficier de l'attention de toutes les autorités, à tous les niveaux. Dans ce contexte, les Pays-Bas soutiennent sans réserve l'approche adoptée par le Haut Représentant s'agissant du retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Pour résumer, je souhaite assurer M. Petritsch de notre adhésion totale à ses trois priorités stratégiques que sont la réforme économique, l'accélération des retours et le renforcement des institutions. Nous partageons son avis que la réforme économique est l'arme la plus puissante pour changer le statu quo économique, lequel consolide actuellement les intérêts bien ancrés des dirigeants. Enfin, nous sommes encouragés par le fait que les populations appauvries de Bosnie-Herzégovine réalisent de plus en plus que leurs dirigeants veillent davantage à leurs propres intérêts qu'à ceux de leurs populations. Les résultats électoraux montrent en effet que la donne politique pourrait enfin changer.

M. Doutriaux (France) : La délégation française tient à remercier le Haut Représentant, M. Petritsch pour l'exposé qu'il vient de nous présenter.

Nous regrettons une fois de plus que les États non membres du Conseil directement impliqués dans la recherche d'un règlement en Bosnie-Herzégovine et, en particulier, la présidence de l'Union européenne n'aient pu prendre la parole aujourd'hui.

M. Petritsch peut compter sur le soutien de la France et de l'Union européenne pour l'action qu'il mène afin de parvenir, selon ses propres termes, à une «appropriationG par les responsables locaux, par la population de Bosnie-Herzégovine, du destin de ce pays. Le temps presse. L'assistance internationale ne pourra demeurer au niveau actuel. D'autres dossiers mobilisent l'attention et les ressources. Les acteurs locaux doivent donc être incités à prendre leurs responsabilités et ce n'est pas simple. Le Haut Représentant a dû avoir à nouveau recours aux pouvoir étendus qui lui ont été confiés pour imposer des législations importantes sur lesquelles les autorités locales n'avaient pu s'accorder. Le dilemme persiste entre la nécessité pour le Haut Représentant d'imposer des réformes et son souhait de faire prendre conscience à ces autorités des responsabilités qui doivent être les leurs. Raison de plus pour nous de marquer notre soutien au Haut Représentant. Raison de plus pour l'encourager à agir de façon déterminée en maintenant le dialogue nécessaire, pour obtenir des progrès dans les domaines clés qu'il a lui-même identifiés.

Si le Haut Représentant me le permet, je souhaiterais lui faire une suggestion s'agissant de la rédaction des prochains rapports qu'il adressera au Secrétaire général : il serait peut-être utile de concentrer et de consacrer une partie de ces rapports à l'analyse d'un problème spécifique ou d'un thème analysé dans le détail.

Nos priorités recoupent celles que le Haut Représentant vient de décrire : affaiblir l'emprise des partis nationalistes, renforcer et améliorer le fonctionnement des institutions, créer le contexte nécessaire au redémarrage économique, favoriser le retour des réfugiés.

S'agissant des réfugiés, les années qui viennent sont probablement les dernières pendant lesquelles on pourra agir de façon significative en faveur du retour. Au-delà, les familles de réfugiés et de déplacés auront été absentes pendant plus de 10 ans de leur domicile d'avant-guerre. Les enfants auront grandi ailleurs. Les retours seront plus difficiles. Il faut donc profiter de la situation nouvelle, liée notamment au changement politique en Croatie, pour résoudre le problème dans un cadre régional.

Les dernières élections municipales ont apporté un degré croissant de pluralisme dans la vie politique bosnienne. Il faut espérer que cette tendance soit confortée par les prochains scrutins. Les réformes amenées dans le secteur des médias, les actions à prendre dans le domaine du financement des partis politiques doivent contribuer à cette évolution vers plus de démocratie. L'adoption d'une loi électorale permanente nous paraît être une des voies importantes pour conforter cette évolution.

Dans le domaine économique, beaucoup de choses restent à faire pour surmonter les résistances des autorités locales aux réformes. La prochaine réunion de la Conférence de mise en oeuvre des accords de paix au niveau ministériel devrait accorder une importance particulière aux priorités économiques et aux réformes, y compris par l'effet de ces mesures dans le domaine politique. Il faut donner plus d'importance à la création d'un espace économique commun, en éliminant les barrières de tous ordres, en harmonisant les législations entre les deux entités.
Il faut relancer les privatisations, domaine dans lequel les résultats restent maigres et pour lequel le Haut Représentant doit avoir un rôle moteur à jouer. La privatisation des services publics est un enjeu important. Cette réforme de l'économie doit viser à promouvoir l'investissement étranger en Bosnie-Herzégovine. Tout cela doit s'accompagner d'un renforcement de la lutte contre la corruption et contre la criminalité organisée.

Le renforcement des institutions centrales conditionne pour partie ces évolutions souhaitables. Il faut la mise en oeuvre d'un véritable État, d'un Ètat de droit. Les projets menés en étroite concertation entre la Mission des Nations Unies et le Bureau du Haut Représentant vont dans ce sens : évaluation de l'appareil judiciaire, mise un place d'un service des frontières.

L'Union européenne et ses États membres qui sont de loin les plus importants contributeurs en Bosnie-Herzégovine, ont la capacité de jouer un rôle déterminant. La perspective européenne s'accompagne de conditions à respecter. La «feuille de route» et le processus des accords de stabilisation et d'association sont des instruments utiles à cet égard. Nous considérons que la perspective européenne est un levier puissant pour obtenir les changements qui s'imposent en Bosnie-Herzégovine.

Je voudrais pour terminer de poser trois questions à M. Petritsch : selon lui, où serait-il possible rapidement de faire la différence dans quelques dossiers cruciaux qu'il a mentionnés? Deuxièmement, est-ce qu'il pense que les prochaines élections de l'automne permettront progressivement l'avènement d'une nouvelle génération d'hommes politiques, puisque le Haut Représentant se dit encouragé par les résultats des récentes élections municipales et puis, troisièmement, à plus long terme, après les élections, qu'est-il possible de faire, selon le Haut Représentant, pour renforcer la cohésion de la Bosnie-Herzégovine?

M. Jerandi (Tunisie) : La délégation tunisienne prend bien note des rapports du Secrétaire général et du Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine. Nous les remercions pour les efforts déployés et l'excellente qualité des documents dont nous sommes saisis. Ces deux rapports font état de progrès sensibles accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Durant la période récente, la situation a connu une évolution lente mais certaine, malgré les manoeuvres d'obstruction et les retards qui entravent encore l'application totale et intégrale de ce mandat.

Ces deux rapports appellent les remarques suivantes : les premières élections municipales sous contrôle de la commission électorale se sont déroulées au mois d'avril sans incidences majeures. Cela mérite d'être signalé avec satisfaction. L'avancée significative du parti multiethnique est révélatrice, à notre avis, de l'amélioration de la situation en direction de la parité ethnique.

Nous saluons les nouvelles mesures prises par la MINUBH pour la restructuration de la police, notamment par l'établissement d'un registre du personnel de police, la création d'une réunion consultative ministérielle interentités et l'intégration de forces de police spécialisées. Toutes ces importantes réformes sont de nature à modifier la composition du caractère ethnique de l'ensemble des forces de police et favoriser une meilleure intégration. Ces mesures sont d'autant plus nécessaires qu'elles contribuent au

renforcement de l'identité nationale, seule à même de mobiliser les parties autour d'un projet commun.

Mon pays suit avec intérêt l'aboutissement de l'évaluation du système judiciaire. À cet effet, la communauté internationale est appelée à soutenir les efforts déployés par la Mission des Nations Unies pour assurer le succès de la réforme judiciaire. Dans ce contexte, une justice fiable et impartiale revêt une signification particulière pour la consolidation de l'Ètat de droit et le rejet de la culture de l'impunité.

Nous constatons que malgré les progrès encourageants, la situation en Bosnie-Herzégovine demeure précaire. La question du retour des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que l'insécurité, constituent des facteurs de préoccupation nécessitant un engagement ferme de la communauté internationale. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les activités des organismes des Nations Unies dans les différents domaines.

Je voudrais saluer l'initiative de formation d'un contingent de police en Bosnie-Herzégovine pour une opération de paix de l'ONU. L'impact psychologique de cette contribution à fort potentiel symbolique ne manquerait pas de produire un effet bénéfique sur l'image d'une Bosnie-Herzégovine multiethnique et prospère, et par extension, sur toute la région des Balkans.

Évidemment, l'engagement de la communauté internationale, des institutions financières internationales et des donateurs constitue une priorité à laquelle il faut accorder l'attention requise. Il est incontestable que la paix ne peut réellement s'établir d'une manière durable que sur des bases économiques et de développement également durables.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Petritsch de son exposé et de son rapport très exhaustifs qui rendent compte de manière objective de la situation actuelle en Bosnie-Herzégovine. Nous partageons son point de vue selon lequel l'État bosniaque doit finir par être autonome, se libérer de sa mentalité d'assisté et apprendre à exister non seulement grâce à l'aide des donateurs, mais plutôt en faisant appel à ses propres ressources internes.

Nous considérons que la tâche principale dans le processus actuel en Bosnie consiste à faire en sorte que la Bosnie-Herzégovine devienne un État viable et unifié, constitué de deux entités égales, sur la base de l'application rigoureuse et intégrale de l'Accord de paix de Dayton. Nous ne voyons pas d'autre option possible pour l'instant. Lorsqu'on fait un bilan réaliste de la situation en Bosnie-Herzégovine, force est de reconnaître qu'en dépit des nombreux progrès dont nous avons parlé aujourd'hui, des problèmes graves subsistent, en particulier pour ce qui est de la création des structures étatiques et des réformes économiques.

Il faut reconnaître qu'aucune avancée notable n'a été enregistrée à ce jour dans l'application de l'Accord de Dayton. La situation est loin d'être idéale en ce qui concerne l'application de la Déclaration de New York par la présidence de la Bosnie-Herzégovine, notamment pour ce qui est de la création d'un secrétariat permanent de cet organe, de l'adoption d'une loi électorale, de l'institution d'un passeport national unique et de la création d'un service des frontières unifié, dont M. Petritsch a parlé aujourd'hui de manière détaillée. Même si les élections tenues en Croatie ont eu un effet positif, des tensions persistent au niveau de l'interaction entre les entités bosniaque et croate de la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

Bien que les forces modérées aient remporté les élections municipales d'avril en Bosnie-Herzégovine, les partis nationalistes continuent de dominer la scène politique qui demeure marquée par les clivages ethniques.

L'on ne peut s'empêcher d'être inquiet face aux problèmes graves qui continuent de se poser concernant le retour des réfugiés, notamment des représentants des minorités ethniques, en raison de la ferme résistance opposée par les autorités locales. Nous espérons que les prévisions de M. Petritsch concernant le retour des réfugiés, telles qu'il nous les a exposées aujourd'hui, se réaliseront dans un avenir proche.

La tâche qui consiste à revitaliser l'économie pour faire en sorte qu'elle puisse fonctionner normalement continue de s'imposer de toute urgence. L'économie continue d'être l'otage d'une corruption largement répandue et d'une bureaucratie omniprésente.

Dans l'ensemble, en dépit des efforts, à notre avis positifs, déployés par le Haut Représentant, les structures du pouvoir bosniaque ne sont pas encore en mesure d'assumer la responsabilité essentielle du destin de ce pays. Ainsi, la Bosnie-Herzégovine continue d'être régie par des méthodes de commandement administratif et reste, dans une large mesure, une sorte de protectorat de la communauté internationale, qui se maintient à flot grâce à la présence internationale sur place et à l'aide économique provenant de l'extérieur.

À cet égard, nous estimons que la communauté internationale et surtout, les Bosniaques eux-mêmes, doivent mobiliser tous leurs efforts pour parvenir à un règlement durable et irréversible de la question de la Bosnie, sur la base d'une application rigoureuse et intégrale de l'Accord de Dayton, en renforçant la structure multiethnique de la Bosnie-Herzégovine moyennant la création d'instances démocratiques et l'observation des droits de tous les peuples de ce pays, grâce à une réconciliation mutuelle durable et à la collaboration de tous les partis en Bosnie, et en assurant le niveau de coopération requis entre les deux entités dans toutes les régions et à tous les niveaux, en vue notamment de progresser vers un règlement de toutes les questions en suspens.

Pour sa part, la Russie, qui prend une part active au règlement du problème bosniaque, entend continuer de jouer un rôle déterminant pour faire avancer le processus de paix en Bosnie-Herzégovine en se fondant sur l'application de l'Accord de paix de Dayton.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que le Haut Représentant, M. Petritsch, d'être venu nous présenter cet exposé aujourd'hui. Je dois dire, à l'instar de l'Ambassadeur Chowdhury du Bangladesh, que j'ai trouvé son exposé instructif et pénétrant et j'espère qu'il servira de base à un examen soutenu et stimulant du problème complexe de la Bosnie-Herzégovine au sein du Conseil.

Il va sans dire que M. Petritsch et son équipe ont travaillé d'arrache-pied au cours des six derniers mois. Le Royaume-Uni appuie en particulier les efforts qu'ils ont menés pour faire en sorte que le programme d'action soit axé sur la réforme économique et pour s'assurer que les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine prennent réellement en charge la responsabilité de l'avenir de leur pays. C'est la seule issue viable. Comme d'autres représentants l'ont souligné, la communauté internationale ne saurait indéfiniment continuer de prendre les décisions difficiles qui s'imposent en Bosnie.

C'est pourquoi nous partageons l'inquiétude de M. Petritsch devant l'incapacité des dirigeants de Bosnie-Herzégovine d'assumer leurs responsabilités politiques. Pour reprendre ses termes, l'on ne saurait accepter que les considérations ethniques l'emportent sur les intérêts du peuple de la Bosnie-Herzégovine. Le fait que la Déclaration de New York n'a pas été mise en application est franchement décourageant.

Comme M. Petritsch l'a clairement expliqué, il reste encore du chemin à parcourir avant que l'on puisse compter sur une stabilité durable en Bosnie. La réforme institutionnelle doit s'accompagner d'une restructuration économique et de progrès dans le domaine des droits de l'homme. Je voudrais évoquer brièvement certains domaines dans lesquels des problèmes subsistent et demander l'avis de M. Petritsch quant aux étapes suivantes.

Tout d'abord, M. Petritsch a exprimé sa déception quant au fait que l'Assemblée parlementaire n'a pas été en mesure d'adopter une loi électorale. Nous partageons sa préoccupation. Cela témoigne d'un problème plus vaste, à savoir une tendance de la direction collégiale bosniaque à éluder les problèmes particulièrement épineux, comme nous l'avons vu avec le service des frontières. Nous sommes préoccupés par les manoeuvres obstructionnistes des Serbes à la Cour constitutionnelle et leur refus d'accepter la décision des peuples constituants, qui limitent nos options. Je serais reconnaissant au Haut Représentant de bien vouloir nous donner son avis quant à la manière d'affronter ce problème.

Deuxièmement, comme l'a dit M. Petritsch, nous sommes confrontés à des problèmes graves sur le front économique. Bien que des taux de croissance économique inattendus aient été enregistrés, des faiblesses intrinsèques graves demeurent. Nous devons expliquer en termes clairs aux peuples de la Bosnie-Herzégovine qu'ils devront affronter une récession économique grave si une réforme structurelle n'est pas mise en oeuvre. Une fois de plus, cela exigera des décisions difficiles et parfois courageuses de la part de la direction bosniaque. Nous pouvons seulement espérer qu'elle sera à la hauteur de la tâche.

Troisièmement, des progrès doivent être faits pour en finir avec les séquelles de la guerre. Le Royaume-Uni se félicite de l'arrestation de Momcilo Krajisnik. Cela transmet un message clair indiquant que les personnes mises en accusation par le Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 ne devraient pas se faire d'illusions. Elles seront tenues responsables de leurs actes. Le Royaume-Uni se félicite également de l'accélération des retours des personnes déplacées et des réfugiés issus de groupes minoritaires, cette année. Nous espérons que l'établissement du nouveau Gouvernement en Croatie aura une incidence positive sur le retour des réfugiés dans la région.

Nous félicitons également le Bureau du Haut Représentant spécial et la Commission indépendante des médias du programme de réforme d'ensemble des médias qu'ils ont mis sur pied et en particulier de l'action qu'ils ont menée avec succès pour empêcher les diffusions illégales de l'Erotel TV. Nous demeurons néanmoins préoccupés par le fait que les médias indépendants font constamment l'objet de manoeuvres d'intimidation de la part des partis politiques bosniaques établis.

Pour revenir à ce qui est devenu un leitmotiv dans mes interventions et dans celles de M. Petritsch, les hauts responsables politiques bosniaques devraient prendre des mesures concrètes en vue d'assumer leur responsabilités à cet égard.

M. Duval (Canada) : Je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue au Haut Représentant Wolfgang Petritsch à la table du Conseil et le remercier pour l'important exposé qu'il nous a fait aujourd'hui en séance d'information publique du Conseil, à défaut de pouvoir le faire lors d'un débat public.

Comme le soulignait l'Ambassadeur du Bangladesh, cet exposé est extrêmement important et contient des enseignements d'application beaucoup plus larges que le seul cas de la Bosnie-Herzégovine. Je sais que le Haut Représentant arrive directement d'Ottawa où il a eu des discussions très détaillées et importantes avec notre Ministre des affaires étrangères et notre Ministre de la coopération internationale ainsi qu'avec deux commissions parlementaires canadiennes. Étant donné cet agenda canadien très chargé d'hier et les échanges détaillés qui ont eu lieu à Ottawa, je ne vais pas, Monsieur le Président, lui répéter aujourd'hui la position canadienne en détail. Je veux cependant l'assurer du soutien entier du Canada dans ses efforts pour instaurer une paix durable en Bosnie-Herzégovine.

Je voudrais aussi ajouter que sa concentration des efforts sur trois priorités — la réforme économique, le retour des réfugiés et le renforcement institutionnel tels qu'il nous les a présentés aujourd'hui dans son exposé — apparaît au Canada aussi comme la voie à suivre et qu'il s'agit là, à notre avis, des principaux défis posés à la communauté internationale, et où nous devons mettre nos ressources.

Enfin, je voudrais terminer cette très brève intervention par une question à M. Petritsch. Dans son exposé, il nous a décrit une situation politique assez paradoxale. D'une part, les élections municipales d'avril démontrent que les partis modérés ont augmenté leur part de l'électorat, particulièrement dans la Fédération, et que la population de Bosnie-Herzégovine semble s'éloigner des thèses ultranationalistes; d'autre part, cependant, les dirigeants politiques nous apparaissent assez éloignés de cette approche plus progressiste, plus concentrée sur l'avenir et flexible que l'électorat exprime.

Que pourraient — et là vient ma question — que pourraient faire le Haut Représentant et la communauté internationale afin de réduire ce paradoxe et tirer parti de ces éléments plus positifs qui apparaissent dans l'électorat, qui s'éloigne des questions ethniques et se concentre sur les questions de réconciliation? Comment, en quelque sorte, utiliser ces éléments positifs pour relancer le processus politique au niveau de l'État?

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Haut Représentant Petritsch de son exposé et lui souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de son approche efficace et énergique pour régler quelques-unes des questions les plus difficiles de Dayton.

Nous prenons acte des récentes élections municipales en Bosnie, tenues pacifiquement en dépit de la rhétorique agressive de certains milieux. Les résultats reflètent quelques tendances positives importantes. La Bosnie commence enfin à dépasser l'influence excessive de l'ethnicité dans sa vie politique, et nous espérons que l'Ambassadeur est dans le vrai lorsqu'il dit que les intérêts quotidiens des citoyens commencent à émerger.

Nous rendons hommage au Haut Représentant Petritsch pour sa ferme autorité et les relations étroites et efficaces qu'il a nouées avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous l'encourageons à continuer d'user de la pleine autorité de son bureau pour faire en sorte que les parties respectent leurs engagements internationaux.

À cet égard, je voudrais dire que malgré notre réussite dans l'élaboration de la Déclaration de New York, en novembre dernier, sa mise en oeuvre demeure cruciale. Certains des importants engagements ont été tenus, mais 'il y a encore à faire. L'Ambassadeur Petritsch, le Représentant spécial Klein et le représentant de l'OSCE Robert Barry devront tout faire pour assurer le respect de ces importants engagements.

Comme l'a indiqué aujourd'hui l'Ambassadeur Petritsch, la communauté internationale doit demeurer attentive aux domaines prioritaires tels que la réforme

économique, le retour des réfugiés et la consolidation des institutions au niveau central. Le Conseil de sécurité lui-même doit rester attaché au processus de paix, notamment par notre ferme appui aux efforts de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), chargée d'un mandat difficile et dangereux.

Avec le soutien du Haut Représentant Petritsch, le Représentant spécial Klein a fait d'importants progrès dans le renforcement des institutions de police de la Bosnie-Herzégovine. Nous nous en félicitons mais restons préoccupés par la situation sécuritaire alors que la communauté internationale maintient une approche plus musclée.

Nous saluons les efforts du Haut Représentant Petritsch destinés à inciter les parties à initier des réformes économiques. Il s'agit d'un point fondamental. Des progrès dans ce domaine constituent la meilleure voie pour soutenir les dirigeants réformateurs qui se concentrent plus sur la paix et la prospérité que sur le fait de raviver d'anciennes haines.

Nous notons des progrès dans la réduction des dépenses en matière de défense. Les résultats électoraux favorables en Croatie renforcent ce fait positif, qui améliorera la situation fiscale de la Bosnie et consolidera les principales institutions étatiques communes.

Je voudrais attirer l'attention sur la conclusion figurant dans le rapport d'aujourd'hui de l'Ambassadeur Petritsch. Il suggère que la tendance est hostile aux forces du nationalisme dans les Balkans et que si nous pouvons aider le peuple de la Bosnie-Herzégovine à vivre ensemble en paix, nous pourrions obtenir ce résultat ailleurs dans les Balkans. C'est là un point crucial. Notre objectif est et doit demeurer la stabilité et la paix régionales. Nous devons envoyer un message clair à tous ceux qui, à l'intérieur et à l'extérieur de la Bosnie-Herzégovine, pourraient saper nos efforts : nationalistes extrémistes, criminels de guerre mis en accusation, partisans de la politique ethnique, éléments clandestins. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale resteront vigilants et nous ne tolérerons pas d'autres actions visant à saper l'Accord de Dayton et plus généralement une paix durable.

Je remercie l'Ambassadeur Petritsch de nous avoir rappelé que le prix de l'échec est trop élevé.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait saluer chaleureusement l'Ambassadeur Wolfgang Petritsch, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine. Nous le remercions de son rapport et de son exposé au Conseil. Nous continuons d'appuyer et d'apprécier à leur juste valeur ses efforts énergiques en vue d'assurer la pleine mise en oeuvre de l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine.

Il y a eu des progrès dans la mise en oeuvre du processus de paix, même si cela se fait lentement. Nous sommes d'accord avec M. Petritsch lorsqu'il indique que la mise en oeuvre du processus de Dayton est en cours même si elle se fait lentement.

Nous félicitons la Bosnie-Herzégovine de l'organisation réussie et sans incident ni problèmes majeurs, des secondes élections municipales, tenues le 8 avril. Nous notons avec satisfaction la participation relativement élevée des votants, notamment en Republika Srpska, en dépit des appels au boycott lancés par le parti des radicaux serbes. Il s'agit d'un fait significatif qui porte un coup aux extrémistes. Cette tendance devrait être encouragée afin de marginaliser encore davantage, voire d'isoler, les extrémistes.

Les inscriptions sur les murs sont un message clair aux groupes «nationalistes». La population renonce de plus en plus aux vues sectaires étroites pour une approche modérée. Nous pensons que cette évolution du processus politique en Bosnie-Herzégovine pourrait avoir des effets plus larges dans toute la région des Balkans, notamment au Kosovo.

De toute évidence, il reste encore beaucoup à faire pour que la paix et la stabilité règnent en Bosnie-Herzégovine. Le succès du processus de paix dépend tout autant de l'appui ferme et continu de la communauté internationale que des engagements des dirigeants et de la population bosniaques. La coopération soutenue de la population est essentielle à tous les niveaux pour mettre en oeuvre l'Accord de paix et atteindre l'objectif d'une Bosnie-Herzégovine unifiée et pluriethnique.

Dans ce contexte, nous appuyons le concept stratégique de la prise en charge décrit par le Haut Représentant. Toutefois, nous continuons d'être préoccupés par les politiques et les activités d'obstruction de certains groupes et individus extrémistes qui sont déterminés à saper les efforts pour mettre pleinement en oeuvre l'Accord de paix de Dayton. Des mesures fermes et précises seront peut-être nécessaires pour contrer ces activités d'obstruction.

Il y a encore plusieurs défis importants à relever. En plus du renforcement et de la consolidation des institutions étatiques communes, le retour des réfugiés et des personnes

déplacées — en particulier le retour des membres de minorités — la réconciliation entre les divers groupes ethniques, la promotion et la protection globales des droits de l'homme, ainsi qu'une réforme économique sont les principales questions dont il faut traiter de façon urgente et complète afin de favoriser l'établissement d'un État viable en Bosnie-Herzégovine.

Toutes ces questions exigent la participation active et constante de la communauté internationale, ainsi que l'appui constructif et la coopération des dirigeants et de la population de la Bosnie-Herzégovine. En fin de compte, bien sûr, la principale responsabilité de la paix et de la réconciliation nationale incombe aux dirigeants et aux peuples bosniaques eux-mêmes. Nous estimons que la stratégie utilisée est celle qui convient. Les mesures prises dans les trois domaines abordés par le Haut Représentant ce matin, soit la réforme économique, l'accélération du retour des réfugiés et la consolidation des institutions, sont louables et doivent être soutenues. Il est évident qu'une économie moderne et fonctionnelle, de même que la consolidation des institutions, sont essentielles pour la viabilité de la Bosnie-Herzégovine.

La communauté internationale considère comme prioritaire le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans toutes les régions de la Bosnie-Herzégovine. Leur retour en toute sûreté, surtout le retour des membres de minorités, est l'un des aspects importants d'une paix durable dans ce pays. Nous constatons que les retours de membres de minorités ont été beaucoup plus nombreux en 1999 qu'au cours des années précédentes. Mais le nombre de ces retours est toujours inférieur à ce qui était prévu. Nous notons les problèmes d'intégration administrative à la suite de ces retours, et nous espérons que la mise en oeuvre du plan d'action du Groupe pour la reconstruction et le retour, et du plan d'application de la loi sur les biens fonciers, ainsi que les améliorations touchant d'autres questions administratives, régleront ces problèmes et favoriseront d'autres retours.

La Déclaration de New York, adoptée par la présidence bosniaque en novembre dernier, est un document qui a fait date et qui offre un plan permettant de faire d'autres progrès dans la mise en oeuvre du processus de paix. Nous notons la déception persistante du Haut Représentant quant à la mise en oeuvre de la Déclaration. Nous constatons à regret que malgré l'importance reconnue du Service des frontières nationales, la loi portant sur ce service n'a pas été adoptée par le Parlement et a dû être imposée par le Haut Représentant. Nous demandons instamment que les autres mesures prévues dans la Déclaration de New York soient pleinement mises en oeuvre sans tarder.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'importance particulière que ma délégation accorde aux travaux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie en Bosnie-Herzégovine. Ces travaux sont essentiels et font partie intégrante du processus global de réconciliation dans ce pays. Nous notons la collaboration étroite de la Force de stabilisation et du Haut Représentant avec le Tribunal, et l'accroissement récent du nombre d'arrestations, par la Force de stabilisation, de criminels de guerre mis en accusation. Nous sommes encouragés par les efforts continuels visant à arrêter d'autres accusés qui sont toujours en liberté. Nous nous félicitons de l'arrestation de Momcilo Krajisnik et nous espérons que d'autres accusés seront arrêtés bientôt. Nous encourageons le Bureau du Haut Représentant à continuer de travailler de près avec le Tribunal et à l'aider à s'acquitter pleinement de son mandat, avec l'appui ferme et soutenu de la communauté internationale.

M. Kuchynski (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Ambassadeur Petritsch de son exposé très complet et de son rapport portant sur les activités du Haut Représentant et sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine au cours des six derniers mois.

Nous apprécions les activités du Haut Représentant et de son Bureau. Nous avons pris note de certains progrès réalisés pendant les six derniers mois, avec l'aide du Bureau du Haut Représentant, dans presque tous les domaines de mise en oeuvre des aspects civils de l'Accord de paix de Dayton/Paris.

Nous nous félicitons du succès des deuxièmes élections municipales qui ont eu lieu en Bosnie-Herzégovine en avril; de l'utilisation croissante du markka convertible et de l'augmentation des réserves de devises étrangères; des progrès dans la concrétisation du concept de la prise en charge; de l'augmentation du nombre de retours de membres de minorités; de la promotion d'une réforme judiciaire complète et de l'établissement d'une structure de formation judiciaire.

Ma délégation félicite le Haut Représentant et son Bureau pour la création du district de Brcko en Bosnie-Herzégovine, qui a officiellement été proclamé le 8 mars 2000, pour la nomination des membres du gouvernement provisoire, ainsi que pour l'achèvement de la formation du Service de police triethnique du district de Brcko.

Toutefois, il est évident que les progrès accomplis par les entités afin d'établir leur propre État ont été très lents, et que les actes d'obstruction persistent. Il est vraiment regrettable que l'adoption d'une législation importante par

le Parlement ou l’élimination des activités d’obstruction persistantes des fonctionnaires des entités à la mise en oeuvre de l’Accord de paix exigent souvent des mesures décisives de la part du Haut Représentant, comme ce fut le cas lorsqu’il a imposé en janvier un projet de loi très important sur le Service des frontières nationales.

C’est avec regret que nous avons appris, en lisant le rapport, que la présidence de la Bosnie-Herzégovine n’a pas encore tenu certains des engagements précis qu’elle a pris dans la Déclaration de New York en novembre dernier. Plus précisément, ces engagements touchent l’établissement d’un secrétariat permanent, l’adoption du projet de loi électorale permanente et l’institution d’un passeport national unique.

Malgré les problèmes existants dans la mise en oeuvre des aspects civils de l’Accord de Dayton/Paris, nous croyons que la situation globale actuelle en Bosnie-Herzégovine semble être plus prometteuse que décourageante. Lentement mais avec espoir, ce pays, avec l’aide de la communauté internationale, laisse derrière lui son récent passé tragique et avance résolument vers un avenir meilleur.

Les activités du Haut Représentant et de son Bureau continuent d’être cruciales dans les efforts internationaux visant à restaurer la paix et la stabilité dans cette région des Balkans. Par conséquent, en tant que membre du Conseil de mise en oeuvre de la paix et du Conseil de sécurité, l’Ukraine continuera d’appuyer les activités du Haut Représentant.

Pour terminer, je voudrais poser quelques questions à M. Petritsch concernant certaines informations figurant dans son rapport.

Ma première question a trait à la mise en oeuvre des lois sur les biens fonciers. L’enregistrement des demandes de restitutions est achevé, pour l’essentiel, dans les deux entités. Cependant, selon le paragraphe 71 du rapport, la plupart des demandeurs n’ont pas encore reçu d’avis de décision confirmant leurs droits de propriété, et ce en raison d’un manque de volonté politique et de crédits adéquats. M. Petritsch pourrait-il nous donner davantage de détails sur les raisons de tels retards? Comment le Bureau du Haut Représentant procédera-t-il dans ces conditions afin de faire appliquer les lois sur les biens fonciers?

Ma seconde question porte sur les dispositions qui sont prises par le Bureau du Haut Représentant pour éliminer les discriminations dont font l'objet, comme l'explique le paragraphe 82 du rapport, les minorités nationales et les rapatriés en matière de droits sociaux et économiques, en particulier pour l'acquisition de cartes d'identité, qui leur permettent d'avoir accès aux services sociaux de base tels que les soins de santé.

Également, quelle est son opinion sur les perspectives de mise en place des forces armées unifiées de Bosnie-Herzégovine?

Mme Ashipala-Musavyi (Namibie) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance. Nous souhaitons la bienvenue au Haut Représentant, M. Petritsch, et nous le remercions également de son exposé. L'excellent travail que le Haut Représentant et ses collègues font en Bosnie-Herzégovine au nom de la communauté internationale mérite tout notre appui. Nous pensons que les Accords de Dayton/Paris restent le mécanisme viable pour ramener la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

Nous notons avec satisfaction qu'en novembre 1999, comme le dit le Haut Représentant dans son rapport, l'Assemblée parlementaire a adopté deux lois fondamentales : la loi sur l'asile et l'immigration et la loi sur les réfugiés et les personnes déplacées. En outre, nous constatons également avec plaisir l'incorporation du projet de règlement intérieur permanent du Parlement dans la procédure législative, et l'adoption par le Parlement, le 13 avril 2000, de la loi relative au Conseil des ministres.

À notre sens, les deuxièmes élections municipales en Bosnie constituent l’un des évènements positifs qui n'auraient pu se produire sans les conseils et le ferme appui du Bureau du Haut Représentant et d'autres protagonistes importants concernés par l'application de l'Accord de paix de Dayton.

Nous considérons également la proclamation officielle du Statut du district de Brcko comme un résultat exemplaire. La nomination des membres du gouvernement provisoire et la constitution de l'Assemblée du district apparaissent comme des réalisations majeures vers l'édification concrète d'une Bosnie-Herzégovine multiethnique et multireligieuse. Les dirigeants de ce pays devraient vraiment laisser de côté leurs divergences politiques et ethniques et mettre à profit la force que leur donne leur diversité pour harmoniser les désirs et les aspirations de leur population.

Compte tenu de ces évènements positifs, ma délégation tient à exprimer, avec le Haut Représentant, sa préoccupation face à la modestie des progrès tangibles enregistrés dans les programmes de privatisation et au manque de volonté politique dont font preuve les dirigeants, en particu-

lier les législateurs de la Chambre haute du Parlement, pour faire avancer les choses. Nous tenons également à exprimer notre préoccupation face à l'application et à la pratique du droit en matière de droits de l'homme et du droit humanitaire dans le pays. En somme, ma délégation partage le sentiment de frustration qu'éprouve M. Petritsch face à la lenteur avec laquelle ces questions sont examinées par les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine.

Dans ce contexte, nous espérons que le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leur foyer et leur région créera la dynamique voulue pour que les dirigeants des deux entités appliquent les lois relatives aux biens immobiliers dans tout le pays. Nous espérons également que l'application du Pacte de stabilité permettra d'accélérer la reprise économique et de créer ainsi des emplois pour la population.

Nonobstant les problèmes rencontrés dans le cadre de l'application des Accords de paix de Dayton, force nous est de nous rendre à l'évidence que les autorités des deux entités n'ont d'autre solution réelle que d'oeuvrer avec le Bureau du Haut Représentant et avec la communauté internationale à l'établissement d'une paix globale.

Pour terminer, ma délégation rend hommage au rôle joué par la communauté internationale, les grandes institutions humanitaires internationales, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, les organismes de l'ONU, l'Union européenne et d'autres en faveur de la population de Bosnie-Herzégovine.

Une fois de plus, nous remercions le Haut Représentant de son exposé très utile et la Namibie lui souhaite plein succès dans les efforts qu'il déploie pour aider la population de Bosnie-Herzégovine à réaliser ses rêves.

M. Keita (Mali) : À l'instar des délégations qui m'ont précédé, qu'il me soit permis de remercier M. Wolfgang Petritsch de la présentation de son rapport très exhaustif. L'examen de la question de la Bosnie-Herzégovine appelle de la part de ma délégation les observations suivantes.

Malgré certaines difficultés d'application, les Accords de Dayton et de Paris ont conféré une responsabilité morale, un équilibre certain et un cadre politique garantissant la stabilité et des chances réelles pour la Bosnie-Herzégovine. Le collège présidentiel est appelé à cet égard à assurer la mise en oeuvre intégrale de ces Accords en faisant preuve d'une volonté politique réelle au plan interne et en cherchant des solutions complémentaires au plan régional.

Ma délégation se félicite de l'évolution positive dans les domaines de la restructuration et de la modification du caractère mono-ethnique de la police, de la création d'un système judiciaire stable et de la consolidation de l'État de droit, toutes choses essentielles pour une société réellement démocratique. Des progrès réels sont enregistrés dans la consolidation de la paix, la liberté de circulation et la reconstruction des infrastructures.

Cependant, malgré l'importante contribution de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) au renforcement de l'identité nationale et à la mobilisation de la population autour du projet commun, nous constatons que les initiatives se heurtent à des manoeuvres d'obstruction et l'appui du Conseil de sécurité à la MINUBH est plus qu'indispensable pour surmonter les résistances et infléchir les forces opposées au changement. Le meilleur gage, pour la pérennisation des progrès et la stabilisation du pays, demeure le développement économique. Aussi ma délégation demande-t-elle aux autorités de Bosnie qu'elles s'attellent aux réformes économiques et structurelles et coopèrent plus étroitement avec les institutions financières internationales afin d'accélérer l'inclusion du pays dans les structures euro-atlantiques.

S'agissant des activités des institutions onusiennes — le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture — elles doivent s'articuler autour de programmes portant sur le renforcement des capacités et de la formation. De nombreuses tâches restent à accomplir et nécessitent la coopération de tous les groupes concernés. Aussi, nous estimons qu'il faut renforcer les programmes en faveur du retour des réfugiés et lutter contre la violence à l'encontre des femmes et des enfants.

Je voudrais, pour terminer, exprimer l'appui de ma délégation aux priorités identifiées par M. Petritsch.

Mme Moglia (Argentine) (*parle en espagnol*) : Comme les autres délégations, nous tenons à remercier M. Petritsch du rapport détaillé qu'il nous a présenté, ainsi que des informations très importantes qu'il vient de nous transmettre dans cette salle.

S'il ne fait aucun doute que des progrès ont été enregistrés dans plusieurs domaines depuis la signature des Accords de Dayton, il est également indéniable que ces progrès sont dus en grande mesure aux pressions constantes exercées par la communauté internationale pour surmonter l'obstructionnisme et le manque de volonté politique de ceux

qui, pour des raisons ethniques, continuent de s'opposer à l'existence d'un État unique et multiethnique, en sacrifiant ainsi le bon fonctionnement des institutions. En ce sens, nous trouvons décevant, à l'instar d'autres délégations, le fait que la Déclaration de New York n'a toujours pas été pleinement appliquée, comme pour le cas de l'institution d'un passeport unique, ou que, dans d'autres cas, tels que la loi sur le Service national des frontières, il s'est avéré nécessaire de recourir à des mesures énergiques pour en assurer la mise en oeuvre.

Parmi les événements auxquels M. Petritsch se réfèrent dans son rapport, l'on ne saurait omettre les élections municipales tenues le 8 avril dernier. Il importe de souligner l'importance que revêt une participation de plus de 66 % de l'électorat aussi bien que la participation encore plus importante en Republika Srpska malgré l'appel lancé par les Serbes extrémistes pour que les élections soient boycottées. Quels que soient les résultats concrets des élections, le fait même que des autorités municipales aient été élues est un instrument précieux qui permet de familiariser la population au fonctionnement des institutions démocratiques.

S'agissant de l'état de droit et de la réforme de la justice, question hautement prioritaire pour l'Argentine, nous avons jugé encourageant de constater dans le rapport de M. Petritsch que des progrès considérables ont été accomplis concernant la création d'une instance judiciaire indépendante et impartiale. Les efforts énormes déployés dans la lutte contre la corruption doivent également être mentionnés.

Une partie importante du rapport est consacrée à des aspects économiques. Il est clair que les réformes économiques de divers ordres sont essentielles pour que la Bosnie-Herzégovine devienne un État autosuffisant du point de vue économique et donc moins dépendant de l'aide extérieure.

Nous nous réjouissons de voir que dans toute la Bosnie-Herzégovine, le nombre des membres des minorités rentrés dans leur foyer en 1999 a été supérieur à celui enregistré en 1998. Cependant, la conduite de certains responsables qui pour des raisons ethniques ou pour préserver des intérêts personnels ont fait obstacle au droit des réfugiés et personnes déplacées de rentrer dans leur foyer était intolérable. Dans ce contexte, nous aimerions savoir si malgré les difficultés qui persistent pour qui veulent retourner en Croatie, des progrès ont été enregistrés dans les relations entre les deux pays, depuis l'accession au pouvoir du nouveau Gouvernement en Croatie.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à ceux qui ont souhaité la bienvenue au Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine. Nous souhaitons le remercier de son exposé extrêmement intéressant. D'autre part, nous avons estimé que son rapport au Secrétaire général était très riche en informations et très utile.

Tout en prenant note de plusieurs faits nouveaux très positifs, il est clair que beaucoup reste encore à faire. Dans sa déclaration au Conseil en novembre dernier, le Haut Représentant avait entre autres abordé les questions des biens fonciers, de l'élaboration de la loi électorale et des institutions communes et de leurs effets sur la promotion des intérêts nationaux d'un État souverain. Aujourd'hui, il a attiré notre attention sur la réforme économique, l'accélération du retour des réfugiés et des personnes déplacées et le renforcement des institutions.

Dans l'ensemble, les deux exposés de M. Petritsch et ses rapports au Conseil de sécurité montrent que le Bureau du Haut Représentant et les autres organisation responsables de la mise en oeuvre des Accords de Dayton sont confrontés à des défis énormes, surtout parce qu'il s'agit d'une société multiethnique avec des institutions multiethniques. Ma délégation est pleinement consciente du fait que le succès dépend de la coopération des peuples de la Bosnie-Herzégovine et de leurs dirigeants ainsi que de l'engagement et du soutien continus de la communauté internationale. Il nous faut donc à nouveau insister sur nos attentes quant à la réalisation dans la pratique de la volonté politique exprimée à Dayton.

Ma délégation estime que la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine sont indissociablement liées à la coexistence pacifique et à la réconciliation. Sans ces éléments, les efforts visant à un développement durable à long terme resteront vains. De l'avis de ma délégation, c'est de la mise en oeuvre de la Déclaration de New York du 15 novembre 1999 que dépend en grande partie le processus actuellement en cours en Bosnie-Herzégovine. Dans cette déclaration, les engagements envers l'Accord de Paris-Dayton ont été réaffirmés ainsi que la mise en place d'une loi électorale permanente, l'institution d'un passeport national et du cadre devant régir le Service national des frontières. Nous prenons note des efforts qui ont été accomplis quant au secrétariat permanent, mais, malheureusement, on enregistre peu de progrès dans d'autres domaines. En effet, le Service national des frontières a dû être imposé par le Bureau du Haut Représentant en janvier.

Ma délégation souhaiterait en savoir davantage sur les lois concernant l'asile et l'immigration et celles sur les réfugiés et personnes déplacées qui ont été adoptées par le Parlement en novembre 1999. Nous demandons si ces lois ont contribué à la mise en place d'un cadre juridique adapté concernant les réfugiés et personnes déplacées.

Ma délégation est heureuse de constater que les deuxièmes élections municipales se sont tenues comme prévu en avril. Cela devrait avoir un effet positif sur le processus démocratique en Bosnie-Herzégovine et accroître la responsabilité des hommes politiques devant leur électorat. Nous espérons que cela jettera les bases de la mise en place finale d'un gouvernement national multiethnique.

Nous pensons que pour le développement à long terme de la Bosnie-Herzégovine, la consolidation d'institutions d'État efficaces est d'une importance fondamentale et nous sommes donc préoccupés par la lenteur de l'adoption de la législation, comme indiqué dans le rapport du Haut Représentant.

La Jamaïque continue d'attacher une grande importance à l'état de droit et à la réforme judiciaire. Des faits nouveaux positifs ont été constatés dans la réforme de l'appareil judiciaire, en particulier la création d'un système judiciaire indépendant et impartial grâce à la mise au point de lois régissant la nomination des juges et des procureurs. La coopération de tous les organes pertinents en Bosnie-Herzégovine est d'une importance décisive pour ces efforts de réforme. La formation est également importante et doit être l'un des piliers de la réforme de la justice. À cet égard, nous notons les efforts du Bureau du Haut Représentant pour promouvoir l'établissement d'une structure de formation judiciaire à l'échelle de la nation et nous souhaiterions en apprendre davantage sur le travail du conseil consultatif mixte constitué sous les auspices du Conseil de l'Europe en février, cette année.

Nous pensons que la réforme de la justice et la restructuration de la police sont liées. Pour promouvoir efficacement l'état de droit la justice et la police doivent travailler de concert. Il est donc encourageant de constater l'évolution vers une force de police multiethnique, comme on nous l'a conseillé au cours du débat public tenu par le Conseil en mars. Ces efforts doivent être poursuivis. Dans le même temps, il importe de faire face énergiquement aux questions liées au trafic de personnes et à la violence dans la famille.

D'autre part, ma délégation tient également à insister sur l'importance qu'elle attache à la coopération entre le Bureau du Haut Représentant et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Cela a entraîné l'arrestation de plusieurs personnes. Nous espérons que le manque de ressources ne va pas financières ne retardera pas les mesures prises au sujet des personnes portées disparues et des exhumations.

Il est encourageant de constater que le rythme de retour des minorités s'est accéléré. Nous prenons actes des efforts déployés pour créer les conditions nécessaires à la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées. Le plan d'application de la loi sur les biens fonciers, lancé en octobre 1999, en est un exemple. Nous appelons à la poursuite de la dépolitisation du processus et nous félicitons, entre autres, le Bureau du Haut Représentant, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine d'avoir, entre autres, cherché à supprimer les obstacles au retour et à la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées.

Nous sommes toutefois inquiets des rapports qui font état d'obstruction opposée au retour des minorités et nous demandons instamment au Bureau du Haut Représentant de poursuivre ses interventions politiques en vue de débloquer la situation. La mise en place de mécanismes efficaces permettant aux rapatriés de récupérer leurs biens et de recouvrer leurs droits d'occupation ainsi que d'avoir accès à des documents personnels est essentielle et doit être activement recherchée. L'inclusion des rapatriés dans les programmes de reconstruction d'une manière non discriminatoire doit également rester prioritaire.

Comme nous l'a rappelé le Haut Représentant, les citoyens ordinaires de Bosnie-Herzégovine s'intéressent de plus en plus à la question de l'emploi et de la sécurité de leur avenir économique. Ma délégation s'inquiète donc de ce que les problèmes de chômage, d'éducation et d'intégration administrative persistent, et nous espérons qu'ils seront réglés dans les mois à venir. Les programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique permettront, à n'en pas douter, d'aider les rapatriés et les personnes déplacées à s'intégrer.

Nous avons appris avec intérêt dans le dernier rapport du Secrétaire général que le Programme des Nations Unies pour le développement a cherché à obtenir des fonds pour appuyer un plan de renforcement des capacités et d'assistance technique sur une durée de trois ans et qu'il a également participé aux programmes d'emploi dans les villages et d'environnement. Nous aimerions que le Haut Représentant nous dise ce qu'il en est des progrès en matière de renforcement des capacités car nous pensons que ce sera là

la seule base qui permettra réellement de créer des conditions propices.

Enfin, ma délégation souhaite exprimer son appui pour le travail du Haut Représentant, de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations à l'oeuvre en Bosnie-Herzégovine. Nous les encourageons à poursuivre leurs efforts pour restaurer la paix et la stabilité et pour promouvoir le développement durable.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

À l'instar de tous les membres du Conseil, la délégation chinoise souhaite remercier M. Petritsch de son rapport détaillé. Nous notons que, depuis la fin de l'an dernier, la situation en Bosnie-Herzégovine s'est progressivement améliorée. Les élections municipales qui ont eu lieu au début du mois d'avril se sont, dans l'ensemble, bien passées. La reconstruction économique globale en Bosnie-Herzégovine a également connu un certain succès grâce aux efforts déployés par la population de la Bosnie-Herzégovine mais aussi à l'appui fourni par la communauté internationale.

Nous notons également que l'édification d'institutions nationales avance très lentement et que la réconciliation nationale s'est heurtée à de nombreux obstacles et à de nombreuses difficultés. La solution de ces problèmes exige des efforts permanents et inlassables de la part des différentes parties en Bosnie-Herzégovine et de la part de la communauté internationale. À cet égard, la communauté internationale doit surtout faire porter ses efforts sur les réalités du pays pour aider sa population à parvenir à l'autonomie et à l'indépendance.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil et je donne la parole à M. Petritsch qui répondra aux commentaires et aux questions posées.

M. Petritsch (*parle en anglais*) : Je suis très reconnaissant de l'appui manifesté par les représentants des membres du Conseil de sécurité aujourd'hui. Je le considère comme un encouragement essentiel pour le travail que nous menons en Bosnie-Herzégovine.

Un certain nombre de questions ont été posées et j'aimerais commencer à y répondre.

Tout d'abord le représentant de la France a fait une suggestion relative au mode de présentation des rapports au Conseil de sécurité. Je dois dire avant tout que le rapport, bien entendu, a été complété par mon exposé d'aujourd'hui. En deuxième lieu, je considère cette suggestion très pertinente et importante et nous l'étudierons car, comme je l'ai dit lors de mon exposé, nous nous efforçons actuellement de simplifier le programme d'action en adoptant trois domaines prioritaires et nous ferions aussi bien d'appliquer la même méthode de rationalisation dans notre manière de faire rapport.

En ce qui concerne les questions posées par le représentant de la France, j'aimerais répondre de la manière suivante. Lorsque l'on parle d'établir une distinction, je crois qu'il est important de souligner que ce que nous essayons d'accomplir dans le domaine de la réforme économique va dans ce sens. Il s'agit d'empêcher que l'économie ne subisse une influence politique. Il s'agit de créer un climat économique propice. Bien sûr, le processus de privatisation doit se faire dans la transparence et la création d'un cadre institutionnel est nécessaire à une économie de marché moderne, tout comme la création d'un cadre judiciaire à laquelle nous devons prêter attention. En bref, il nous faut un système où s'appliquent la réglementation économique et le contrôle bancaire, la réforme fiscale et la mise en recouvrement de l'impôt, pour ne donner que quelques exemples.

Quant à ce que réservent les élections de l'automne, je voudrais simplement dire que je m'attends à ce que les gens comprennent mieux l'importance des questions terre-à-terre qui concernent leur vie quotidienne par opposition au programme ethnique qui a trop souvent été mis en avant dans le passé. Je m'attends également à ce qu'une nouvelle génération d'hommes politiques entrent en lice en Bosnie-Herzégovine. Il y a un espoir concret de changement de générations, de sang nouveau qui serait injecté dans la vie politique bosniaque.

Quant au renforcement de la cohésion dans la vie politique dans le système de Bosnie-Herzégovine, je pense qu'il nous faut aussi examiner certaines questions concernant la réconciliation. Cela permettra à la société d'y gagner en cohésion. L'arrestation des criminels de guerre et la réforme de l'éducation doivent être encouragées bien plus qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent. Il s'agit là bien sûr d'un projet à long terme, qui n'en est pas moins nécessaire. Pour faire en sorte de refléter le caractère multiethnique de la population dans les écoles ainsi que dans les manuels scolaires nous avons commencé à élaborer des troncs communs d'étude.

Le retour des réfugiés et des personnes déplacées est aussi, bien sûr, un facteur de cohésion de la société. Pardessus tout il y a la croissance économique qui va contribuer à la prospérité du pays et qui fera comprendre à la population de la Bosnie-Herzégovine qu'elle est concernée par ce processus, qu'elle peut y gagner la prospérité économique et sociale. Et il y a la tolérance, la coexistence constituant le premier pas réaliste pour aller vers un avenir meilleur.

J'espère ainsi avoir aussi répondu à la question posée par le représentant du Canada ainsi qu'à la question posée par le représentant du Royaume Uni.

En ce qui concerne la question sur la loi électorale qui a été posée par le représentant du Royaume-Uni, étant donné le point où nous en sommes dans les débats concernant la loi électorale, nous réexaminerons la question à la fin du mois tout de suite après le Conseil de mise en oeuvre de la paix, et nous veillerons à ce que le Parlement de l'État de Bosnie-Herzégovine soit saisi de la question. Les prochaines élections qui auront lieu en automne se dérouleront toutefois — suivant cette nouvelle loi électorale qui, comme nous le savons, n'a pas été adoptée par le Parlement de l'État — conformément aux règles et règlements provisoires établis par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et, très probablement, en attendant la décision le 11 mai du Conseil permanent, seront organisées, supervisées et financées par l'OSCE. Là encore, je dois souligner qu'il s'agit d'une décision que le Conseil permanent n'a pas encore prise.

Pour revenir aux autres questions posées par le Canada quant à l'appui apporté aux électeurs pour qu'ils renoncent au nationalisme, je pense qu'il convient de faire trois remarques à cet égard.

Premièrement, les élections sont importantes. Nous devons tirer parti des possibilités offertes par les élections. Il convient de rappeler sans relâche aux populations que les changements sont possibles et que les transformations démocratiques sont facilitées par les élections.

Deuxièmement, il convient d'insister sur la réforme économique. Je parlerais ici d'habilitation économique. Les gens souhaitent trouver un emploi et des possibilités pour eux-mêmes et pour leurs enfants, et nous, au Bureau du Haut Représentant, nous, membres de la communauté internationale, devons nous allier avec la population de la Bosnie-Herzégovine pour insister auprès des dirigeants afin qu'ils assument la responsabilité de la réforme économique. Il importe que la communauté internationale maintienne l'imposition de conditions concernant la réforme économique.

Troisièmement et enfin, je pense que la diplomatie publique pourrait être très utile. Nous avons lancé un certain nombre de programmes pour appuyer et encourager les journalistes locaux à être plus diligents lorsqu'il s'agit de trouver des informations et de les transmettre telles qu'elles sont. Le journalisme d'investigation est très important à cet égard. Il convient de souligner l'importance des médias indépendants, en particulier dans un pays où les médias ont joué un rôle aussi déplorable au cours de la guerre.

Je voudrais à présent répondre aux questions qui ont été posées par le représentant de l'Ukraine.

Premièrement, en ce qui concerne la réforme militaire, j'estime qu'il importe de souligner que le projet de constituer une force armée unifiée en Bosnie-Herzégovine est une perspective à long terme. Nous avons besoin d'une perspective à plus long terme. Dans les faits et de manière fondamentale, les forces armées de la Bosnie-Herzégovine se composent toujours de trois groupes distincts qui doivent être fusionnés.

J'estime qu'il convient également de souligner l'aspect de la sécurité humaine. C'est un processus à mettre en place. Il s'agit là bien sûr d'un processus graduel dans lequel le Comité permanent pour les questions militaires, une institution commune au niveau de l'État, joue un rôle déterminant.

Enfin, il faut réduire les dépenses militaires. Nous sommes actuellement en train de procéder à une réduction de 15 % des effectifs et du budget militaire, qui sera de nouveau reconduite l'année prochaine. À cet égard, je tiens à rappeler que le nouveau Gouvernement à Zagreb a beaucoup contribué à apporter davantage de transparence en ce qui concerne l'appui extérieur — c'est-à-dire l'appui apporté par la Croatie — aux forces militaires en Bosnie-Herzégovine. C'est une action très salutaire qui vient compléter les efforts que nous menons en Bosnie-Herzégovine.

L'an dernier, comme je l'ai déjà signalé, j'ai imposé une législation sur les biens immobiliers. Cette année, nous nous efforçons activement de mettre en application ces lois et des progrès notables ont déjà été enregistrés. Mais il y a toujours un certain niveau d'obstruction et je suis bien sûr prêt à retirer de leurs fonctions les fonctionnaires qui entraveraient ce processus. C'est un préalable indispensable

si nous voulons faciliter et améliorer les résultats du processus de retour des réfugiés.

Certains donateurs, notamment les États-Unis, ont octroyé des ressources pour renforcer la capacité locale d'application de la législation relative aux biens immobiliers. Cela vient fort heureusement compléter nos efforts. Je voudrais signaler qu'au cours des derniers mois, nous avons pris une mesure pour renforcer les bureaux chargés du logement dans les communautés en nommant un représentant international dans chacun de ces bureaux. On dénombre plus de 150 bureaux qui sont chargés de la question du logement dans toute la Bosnie-Herzégovine. Ces bureaux sont destinés à faciliter l'application de la législation relative aux biens immobiliers et par là même, le retour des réfugiés. Chacun de ces bureaux est assisté par un représentant international qui veille à ce que les lois soient correctement appliquées.

Le deuxième point soulevé par l'Ukraine concerne la prévention de la discrimination sociale et économique à l'encontre des rapatriés pour ce qui est de la délivrance des cartes d'identité. Nous nous efforçons au Bureau du Haut Représentant de mener une politique qui vise à assurer la pleine application de la loi indépendamment de l'origine ethnique des personnes concernées. Nous sommes intervenus pour obliger les autorités locales à délivrer des documents lorsqu'elles s'y refusent. Je ne donnerai qu'un seul exemple pour illustrer la manière dont nous réagissons face au déni de la loi ou à son non-respect : il y a quelques mois à peine, j'ai retiré de ses fonctions le Ministre de l'intérieur du canton 10 en raison notamment de son refus d'appliquer la loi de manière égale et d'accorder une protection à toutes les personnes.

Enfin, je voudrais ajouter que le Pacte de stabilité est axé sur le retour des réfugiés dans toute la région. Nous avons établi une relation de travail très étroite avec le Pacte, qui pour l'essentiel suit notre pratique établie pour assurer le retour des réfugiés. Je peux assurer le Conseil que nous avons établi des relations excellentes. J'ai la conviction que le Pacte de stabilité complétera les efforts que nous menons dans la région car le retour des réfugiés n'est pas une question qui peut être réglé dans un seul pays, comme en Bosnie-Herzégovine par exemple. Nous devons considérer l'ensemble de la région de l'Europe du Sud-Est.

En réponse à la question posée par l'Ukraine concernant les droits économiques et sociaux, je dirai que nous travaillons sur cette question, notamment pour ce qui est d'assurer l'accès aux pensions et de garantir l'emploi. Nous nous efforçons également d'éliminer la discrimination à l'encontre des minorités et des rapatriés lorsqu'il s'agit de certains services d'utilité publique en Bosnie-Herzégovine.

Je voudrais à présent passer aux questions de la délégation de la Jamaïque. Il s'agit là de questions hautement techniques que la représentante de la Jamaïque a soulevées. Au sujet des lois sur l'asile et l'immigration adoptées en novembre dernier, on peut dire qu'elles contribuent remarquablement et substantiellement à nos efforts d'ensemble pour réglementer ces questions. Il serait peut-être important de dire que la Bosnie-Herzégovine qui — si je puis dire — contribue fondamentalement à l'émigration, a accueilli, l'an dernier, des réfugiés en provenance du Kosovo.

S'agissant de la formation dans le domaine judiciaire, le conseil consultatif mixte constitué par accord à la réunion du Conseil de l'Europe, en février de cette année, à Strasbourg — comme l'a indiqué la représentante de la Jamaïque — constitue une contribution majeure et un appui actif de la part du Conseil de l'Europe afin de tenter d'accélérer les progrès dans le domaine des droits socio-économiques en Bosnie-Herzégovine.

Je dirais également que nous sommes en voie de permettre à la Bosnie-Herzégovine de se rapprocher de l'adhésion au Conseil de l'Europe. J'espère et je crois que les trois conditions de base fixées, il y a deux ans, seront remplies au cours du mois prochain par les autorités de la Bosnie-Herzégovine. Cela donnerait pratiquement le feu vert pour son entrée au Conseil de l'Europe — mesure très importante sur la voie de l'intégration européenne pour la Bosnie-Herzégovine.

Je voudrais terminer en remerciant de nouveau le Conseil de sécurité et vous, Monsieur le Président, d'avoir écouté avec tant d'attention mon exposé. Je voudrais également remercier le Conseil de l'appui qu'il a exprimé et dont nous avons besoin dans notre action en Bosnie-Herzégovine.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Petritsch de ses éclaircissements et réponses.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 35.